



# CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

## PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 5 JUIN 2024

Le Conseil Général est convoqué le mercredi 5 juin à la salle du 1<sup>er</sup> étage de l'auberge communale. Convocations distribuées le 17 mai pour le mercredi 5 juin, 19 jours avant. RCG, Art. 46. – 5 jours à l'avance. Le délai légal est donc respecté.

Merci à l'Huissier pour la distribution des convocations et la mise en place de la salle de séance.

Salutations à la Municipalité et à la boursière Mme. V. Chezeaux.

Mme Viatte est excusée.

En collaboration avec la Municipalité, le bureau propose, tel que sur la convocation, l'ordre du jour suivant :

### Formalités :

- **Appel**
- **Adoption du dernier procès-verbal du 27 mars 2024**
- **Assermentation**

### Ordre du jour :

- 1. Élection du Président et du Vice-Président du Conseil Général**
- 2. Nomination des scrutateurs et scrutateurs suppléants**
- 3. Préavis n°2/2024 – Comptes 2023 – Rapport de la commission de gestion et finances**
- 4. Préavis n°3/2024 - Remise en état de l'appartement du rez inférieur au Collège - Rapport de la commission de gestion et des finances**
- 5. Nomination d'un membre à la commission de gestion et finances**
- 6. Communications de la Municipalité.**
- 7. Communications du Bureau.**
- 8. Vœux et divers.**

Depuis l'impression de l'ordre du jour, j'ai reçu une démission pour le poste de suppléant à la Source Mercier. Je propose de rajouter un point 5bis pour cette nomination ?

Proposition acceptée par un lever de main.

### Appel

La secrétaire, Mme F. Roth, aidée de M. J. Domingues, scrutateur, procède à l'appel des membres.

Total des membres du Conseil : 42

Membres présents : 30

Quorum : 14

Taux de participation : 71%

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

7 personnes ont pris la peine de s'excuser. 5 personnes sont absentes.

Les membres présents de la Municipalité sont :

M. P.-D. Collomb Syndic. Administration générale, finances, gravière, routes.

M. F. Bovier Forêts, domaines, éclairage public, refuge.

M. M. Jolliet Bâtiments, pompiers.

M. C. Boulaz Déchetterie, paroisse, protection civile, eaux.

Excusée :

Mme I. Viatte Vice-syndic Social, épuration, écoles, police.

*Dès maintenant, si un conseiller doit quitter la salle avant la fin de la séance, il a l'obligation de s'annoncer.*

### Adoption du dernier procès-verbal du 27 mars 2024

Le procès-verbal a été transmis par mail dans le dossier de convocation, M. le Président estime que l'ensemble des membres en a pris connaissance. Il ne sera pas soumis à une lecture, mais mis en discussion.



# CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

## PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 5 JUIN 2024

Le procès-verbal est accepté, à main levée, avec une abstention. Remerciements à la secrétaire.

### Assermentation :

M. R. Guignard est assermenté après lecture du serment.

### Assermentation d'un nouveau membre à la Municipalité : (parole à Mme S. Chappuis)

Selon publication officielle de la commune le 22 janvier 2024, M. Yann Brechbühl, seul candidat officiel au remplacement de Mme Isabelle Viatte, a été élu tacitement municipal. Il rentrera en fonction le 1<sup>er</sup> juillet prochain et reprendra le dicastère des écoles, du social et de la police. Il doit être assermenté devant le Conseil Général pour sa future fonction.

Le Conseil se lève. Mme S. Chappuis procède à l'assermentation de M. Y. Brechbühl.

### Ordre du jour :

#### 1. Élection du Président et du Vice-Président du Conseil Général

*(Selon le Préfet si non annoncé comme immédiate, la fonction se termine au 30 juin 2024)*

Président sortant : Yann Brechbühl non rééligible car élu à la Municipalité pour le 1<sup>er</sup> juillet

M. G. Favre se propose. Il est élu tacitement (selon règlement du CG)

#### Le Président actuel procède à l'élection du Vice-Président du Conseil Général

*(Selon le Préfet, si non annoncé comme immédiate, la fonction se termine au 30 juin 2024)*

Vice-Présidente sortante : Mme S. Chappuis accepte de renouveler son mandat. Elle est élue tacitement (selon le règlement du CG)

#### 2. Nomination des scrutateurs et scrutateurs suppléants

Mme M. Chappuis (actuellement suppléante) devient scrutatrice.

Mme B. Fellay (actuellement suppléante) devient scrutatrice.

M. J. Domingues (actuellement scrutateur) devient suppléant.

Mme C. Glardon (actuellement scrutatrice) devient suppléante.

#### 3. Préavis n°2/2024 – Comptes 2023 – Rapport de la commission de gestion et finances

- M. le Syndic P.-D. Collomb : le bilan est positif, entre autres, grâce aux impôts et à la gravière.

- M. G. Favre lit le rapport de la commission de gestion et finances.

« La commission avait la tâche de se prononcer sur le préavis n° 02/2024 : Comptes 2023

Total des charges CHF 1'271'792.13

Total des revenus CHF 1'316'995.69

**Excédent de produits CHF 45'203.56**

*La commission s'est penchée chapitre par chapitre sur le préavis proposé ainsi que dans les comptes détaillés. De plus, elle a effectué divers pointages dans les factures 2023.*

*Le préavis tel que présenté nous a permis de travailler sereinement et la Municipalité a répondu clairement à nos quelques interrogations.*

**Chapitre 1, Administration Générale** – Quelques frais non prévus comme le remplacement de la photocopieuse et le Conseil Général décentralisé au Parlement à Lausanne.

**Chapitre 2, Finances** – Revenus des personnes morales en baisse suite à leur taxation définitive, la commune est débitrice pour Frs 4'897.95. Par contre, les impôts à la source payés par les frontaliers sont une manne non négligeable et nous sommes toujours bénéficiaire du système de péréquation vaudois.

**Chapitre 3, Domaines et Bâtiments** – Excellente nouvelle, L'exploitation de la gravière par Holcim a bien repris avec une redevance de plus de Frs 100'000.- pour 2023. Concernant le remblaiement, celui-ci a démarré mais la contribution interviendra en 2024. Les gros travaux sanitaires entrepris dans nos forêts représentent une charge importante, cependant la vente des bois et les subventions viennent couvrir en partie le déficit. L'entretien courant des bâtiments communaux est bien maîtrisé.

**Chapitre 4, Travaux** – Le village a fait l'acquisition d'un radar pédagogique et les places de parc créées se louent bien.



## CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 5 JUIN 2024

La commission relève une bonne gestion des déchets et encourage le citoyen à redoubler de vigilance lors du tri. Concernant l'épuration des eaux usées, l'équilibre financier demandé est loin d'être atteint. Celui-ci sera un des grands challenges des prochaines années.

**Chapitre 5, Instruction publique et cultes** – 40 élèves scolarisés à L'AscoVaBaNo, ¼ des frais sont liés au transport des jeunes.

**Chapitre 6, Police** – A signaler une petite baisse de notre participation du SDIS Vallorbe et Région !

**Chapitre 7, Sécurité sociale** – Rien à signaler

**Chapitre 8, Service Industriels** – L'eau potable est un bien précieux et le citoyen l'a parfaitement compris en diminuant sa consommation. Cependant, comme pour les eaux usées, le compte Service des eaux doit s'équilibrer. Nous sommes devant un sacré défi à réaliser.

Au bilan final, l'année 2023 se boucle sur un résultat positif ce qui a permis quelques amortissements supplémentaires. Notre Municipalité a géré de façon raisonnable les deniers communaux.

Le passage de notre comptabilité communale à MCH2 en 2025 sera un vrai changement et notre boursière est déjà à pied d'œuvre tout comme notre exécutif.

La commission remercie Mme Valérie Chezeaux, boursière communale, pour la bonne tenue des comptes et pour ses réponses précises ainsi que la Municipalité pour la clarté de leur préavis.

**A l'unanimité de ses membres, la Commission de gestion et finances propose au Conseil Général, d'accepter les comptes 2023 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité, à la Boursière et à la Commission de gestion et finances ».**

Aucune question.

Mise au vote du préavis n°2/2024.

**Le Conseil Général décide, après vote à main levée, d'accepter le préavis municipal n°3/2024 soit :**

**- Accepter les comptes 2023 tels que présentés, avec un excédent de produits de Fr. 45'203.56.**

**30 votants : (Oui : 30, Non : 0, Abstention : 0)**

**Le préavis n°2 / 2024 est donc accepté, à l'unanimité, tel que présenté.**

#### **4. Préavis n°3/2024 - Remise en état de l'appartement du rez inférieur au Collège**

Joint à la convocation le préavis municipal n° 3/ 2024 et un détail du budget des travaux

Selon rCG Chapitre 3 Art 13.3

- M. M. Jolliet : comme discuté au dernier Conseil, il a été prévu de refaire l'appartement. Le bureau approché travaille avec des entreprises régionales. Il a fait un chiffrage des coûts dans un délai très court.

- M. G. Favre lit le rapport de la commission de gestion et finances

« Elle avait la tâche de se prononcer sur le préavis n° 03/2024 : Remise en état de l'appartement du rez-inférieur au collège.

Après plusieurs soucis d'infiltration d'eau dans l'appartement du rez inférieur au collège, la Municipalité a entrepris des travaux d'investigation afin de déterminer la cause des problèmes d'humidité.

Pour investiguer, il a fallu démonter l'appartement afin de trouver la faille (frs 18'000.00 déjà engagés).

Suite à ces faits, l'exécutif propose de créer un drainage en amont de l'habitation pour assainir les infiltrations d'eau et de modifier la répartition des pièces afin de créer une chambre supplémentaire.

Le logement étant vide depuis plus d'une année, la Municipalité a mandaté l'entreprise DIRTECH pour élaborer et quantifier rapidement un projet afin de pouvoir au plus vite remettre ce lot en location.

Un devis de Frs 154'000.00 a été établi couvrant l'assainissement ainsi que la restauration de l'habitat.

Une variante aurait été d'assainir complètement le collège (environ Frs 200'000.00 de travaux supplémentaires) par une grande fouille extérieure afin de dévier l'eau ! Cette option n'a que peu de sens si l'on n'assainit pas l'entier du bâtiment au niveau énergétique.



## CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 5 JUIN 2024

*La commission de gestion et finances appuie la Municipalité dans son entreprise et ceci afin de remettre rapidement un appartement fonctionnel sur le marché immobilier. Elle profite de rendre attentif les membres du Conseil général qu'une réfection totale de l'Édifice devra intervenir tôt ou tard.*

**A l'unanimité de ses membres, la Commission de gestion et finances propose au conseil général, d'accepter le préavis N° 03/2024 pour la remise en état de l'appartement du rez-inférieur au Collège pour un montant total de Frs 171'754.00 demandé par la Municipalité ».**

- M. M. Jolliet : en réponse à M. J. Künzle, les Fr. 18'000.- sont compris dans le devis de Dirtech.
- M. M. Jolliet : en réponse à Mme S. Chappuis et Mme F. Ammann, le drainage se fera juste avant l'appartement et l'eau sera renvoyée sous l'appartement. Les premiers montants investis ont été pris en charge par l'assurance. Il y aura effectivement une pièce de plus.
- M. M. Fiechter : dans quel délai se fera la rénovation « lourde » du collège ?
- M. M. Jolliet : d'après une première approche, le montant s'élèverait entre 2,5 et 3 millions. La commune n'a pas l'argent en ce moment. Concernant l'assainissement énergétique, une aide financière se monterait à environ Fr.100 à 200'000.-

Mise au vote du préavis n°3/2024.

**Le Conseil Général décide, après vote à main levée, d'accepter le préavis municipal n°3/2024 soit :**

- 1. Accepter les travaux de recherche de l'infiltration d'eau, d'un montant de CHF 18'000**
- 2. Accepter les travaux de remise en état et la création d'un appartement de 3,5 pièces au rez-inférieur au collège, d'un montant de CHF 153'754, financé par la trésorerie courante.**

**30 votants (Oui : 30, Avis contraire : 0, Abstention : 0).**

Le préavis n°3 / 2024 est donc accepté, à l'unanimité, tel que présenté

- M. M. Jolliet : l'appartement pourrait être louable au mois de novembre.

### **5. Nomination d'un membre à la commission de gestion et finances**

Il faut remplacer M. J.-L. Conod qui a transmis sa démission en date de ce Conseil du 05 juin, ainsi que M. G. Favre, élu Président ce soir, donc élection de 2 membres.

Rappel et explication de la commission de gestion et finances

- M. J. Künzle et M. A. Carrard se présentent et sont nommés membres à la commission de gestion et finances.

### **5 bis. Nomination d'un délégué suppléant à l'AIMS**

Rappel sur l'AIMS : 4 délégués et 1 suppléant pour Bretonnières (1 membre par tranche de 80 habitants et siège aux Clées), communes de Bretonnières, Premier, Les Clées, Lignerolle, Sergey et L'Abergement  
À la suite de la démission de Mme C. Glardon du poste de suppléante, nous devons la remplacer  
Mme E. Steinegger est nommée déléguée suppléante à l'AIMS.

### **6. Communications de la Municipalité.**

- M. P.-D. Collomb :

*« Nous avons le décompte 2023 pour le comblement de la Gravière. Le prix a été fixé à Fr.1,80/ m<sup>3</sup>. On a une possibilité de comblement de 4,6 millions de m<sup>3</sup>. Le gros des matériaux arrivera avec le train. Rien n'est encore mis en place par les CFF. Pour 2023, une mise à l'enquête pour un double fret a été faite (les camions venaient à plein et repartaient à plein). Cela représente un volume de 13 000 m<sup>3</sup>.*

*Nous avons encaissé un montant de Fr. 23 000.-. Ce montant figurera dans les comptes de 2024. Si le train peut venir, les volumes seront beaucoup plus conséquents.*



## CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 5 JUIN 2024

*Pour les usagers du chemin de la reine Berthe, pour se rendre à la déchetterie, merci de contrôler les chargement afin qu'il n'y ait pas de déchets sur ce chemin ».*

- M. F. Bovier : photos projetées à l'appui, il informe sur le marché local du bois en 2024.

*« Même en temps normal, le résultat économique de la gestion des forêts est souvent déficitaire. En Suisse romande, la pression du bostryche typographe est particulièrement élevée depuis deux ans. Les prix de vente des bois bostrychés subissent actuellement une décote de plus de 30 %. Le bostryche est un coléoptère qui s'attaque avant tout aux épicéas affaiblis ou malades. Les épicéas meurent en raison des galeries larvaires qui empêchent la sève de circuler entre l'écorce et le bois. Les zones séchardes (Jura) et en-dessous de 800 m, ainsi que les versants exposés, sont davantage concernés. En 2023, les exploitations forcées de bois bostrychés ont représenté environ 70 000 m<sup>3</sup> de bois, soit environ 26 % du total des exploitations annuelles moyennes de bois résineux. Le bois exploité comporte des colorations bleues qui dévalorisent économiquement les assortiments produits. Le bois bostryché conserve cependant toutes ses caractéristiques techniques. Ces exploitations forcées sont souvent déficitaires. Une situation qui péjore la situation économique des propriétaires forestiers.*

*Les caractéristiques du bois bleu sont identiques à celle du bois frais lorsque la récolte se fait dans les conditions adaptées. Il peut être travaillé selon les procédés habituels. Il peut être séché et collé. Il est parfaitement adapté à une utilisation en structures porteuses. Il est utilisable sans restriction pour les éléments de construction invisibles. Il peut être utilisé à plus large échelle, en éléments visibles, dès lors que cette particularité est acceptée comme une caractéristique admise du produit par analogie aux différences que l'on constate entre les essences de bois.*

*Les mesures à adopter sont : la promotion du label Bois Suisse pour les constructions, la valorisation du bois bostryché dans les constructions, la mise en valeur de l'aspect particulier du bois bleu. Le bois bostryché est un produit de qualité qui mérite d'être rémunéré à son juste prix.*

*Le bostryche sur les forêts de la commune : les chiffres ne comprennent pas uniquement le bostryche, mais englobent toutes les exploitations forcées. En soit, cela comprend toutes les exploitations dues aux différents bostryches (sur les épicéas, sapins blancs, pins), Les exploitations dues au vent et à la sécheresse. Les coupes sécuritaires rentrent également dans ce cadre-là.*

*En 2023, 2288 m<sup>3</sup>, en 2024 jusqu'au 31 mars 453 m<sup>3</sup>.*

- Le 12 juin à 19h30, une information et une démonstration sur le défibrillateur aura lieu sous le couvert de la fontaine du milieu du village.

- Un nouveau banc, en chêne, a été installé derrière la cantine.

- Concernant l'éclairage public, on a une économie d'environ 59%. Estimation de la consommation entre l'année 2021 et 2023, avant et après l'extinction, 8563 kW contre 3514 KW. On a fait une économie de Fr. 1762- ».

- M. P.-D. Collomb : photos projetées à l'appui, il informe sur l'exploitation de la gravière.

*« La surface de déforestation de la gravière se monte à 3 ha. Les archéologues sont venus voir une cinquantaine de monticules. Il y a eu un devis de Fr. 150 000.- pour prospector ces tas de cailloux, avec une pelleuse, puis à la truelle et au pinceau. Ils n'ont retrouvé qu'un clou de fer à cheval et une petite chaînette vieille de 40 ans. Cela nous a permis de pouvoir continuer à exploiter. Mais ils vont revenir, car il y a encore 1 ½ ha d'humus forestier à décaper ».*

- M. M. Jolliet : « la place de jeux a été commandée cet après-midi auprès de l'entreprise Bimbo et de l'entreprise Beauverd-Malherbe de Chavornay pour les travaux de terrassement. Les jeux devraient être posés au mois de septembre après les travaux de terrassement. Actuellement le montant total est légèrement inférieur aux Fr. 70 000.-, ce qui nous permettrait éventuellement de rajouter une table en chêne. On a rajouté une table de ping-pong ».

- Concernant les pompiers de Vallorbe, Orbe et même Yverdon, il y a un gros problème de manque de personnel en journée. Lors d'une intervention, pour sortir le véhicule, il faut qu'un certain nombre de personnes soient présentes. S'il manque une personne, le véhicule ne peut pas sortir. Une demande a été faite auprès des entreprises locales (Ballaignes, Vallorbe) pour qu'il y ait des sapeurs-pompiers d'entreprise qui soient d'accord d'intégrer le corps du SDIS régional. La majorité des employés sont des frontaliers (L'ECA ne reconnaît pas leur formation), qui ne veulent pas revenir de chez eux pour effectuer des exercices en Suisse.



## CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 5 JUIN 2024

*Il y a aussi le problème de stockage des véhicules. Ce problème général n'est pas tributaire des communes et doit remonter auprès des instances politiques.*

*Si des personnes sont intéressées à faire partie des pompiers, merci de prendre contact avec moi ».*

- M. C. Boulaz : photos projetées à l'appui, il informe sur la Source Mercier.

*« En discutant ces derniers mois avec les délégués de l'AIMS et certains d'entre vous, je me suis rendu compte que de mauvaises informations circulaient sur l'avenir de nos sources. Pour permettre de clarifier certains points, nous nous sommes réunis mi-mai avec les délégués de Bretonnières soit Mme Christiane Berthoud, M. Michel Fiechter et M. Adrien Carrard. A la suite de cette réunion, j'ai préparé une petite présentation pour vous permettre de suivre l'évolution depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.*

*Depuis le 1<sup>er</sup> janvier les installations depuis les captages jusqu'à l'entrée des villages sont reprises par l'AIMS.*

*Pour Premier et Bretonnières, les sources des Combes, ainsi que celle des Mouilles (Premier) vont être récupérées. Les tunnels de captages, ainsi que les chambres de réunion vont être remis aux normes. Ces ouvrages seront ensuite raccordés à la conduite existante longeant le chemin forestier en direction du village.*

*En dessous de la gravière, au niveau de la petite maison des CFF, la STAP (station de pompage de l'AIMS) sera supprimée et remplacée par une chambre de réunion et de traitement aux UV.*

*La conduite existante de Bretonnières passant au milieu de la gravière, doit être démantelée pour permettre la continuité de l'exploitation, ainsi que le futur remblaiement.*

*Présentation du projet du futur réservoir sur le haut du village au lieu-dit « Les Porcheresses ». Deux cuves de 400m<sup>3</sup> vont être réalisées, les eaux des sources de Premier et Bretonnières seront utilisées/consommées en premier lieu. La source Mercier sera en complément.*

### Rive gauche

*Le réservoir de la Forêt, sur les hauts de Lignerolle, sera mis en service dans le courant du mois de septembre si les conditions météorologiques sont favorables ».*

### **7. Communications du Bureau**

Selon demande lors du dernier Conseil, voici quelques infos sur les conseils intercommunaux qui concernent les délégués du Conseil Général :

AIVN (step) : Communes de Bretonnières, Croy, Juriens, Premier et Romainmôtier-Envy ; 2 délégués et 1 suppléant par commune ; siège à Croy.

ASCVABANO (écoles) : Communes de Bretonnières, Ballaigues, Bofflens, Croy, Juriens, La Praz, Premier, Romainmôtier-Envy, Vaulion, Vallorbe ; 1 délégué par fraction de 700 habitants + un municipal ; siège à Vallorbe.

ORPC (PC Jura-Nord vaudois) : Toutes les communes du district Jura-Nord vaudois ; 1 délégué par fraction de 1000 habitants ; siège à Orbe.

Les règlements et les statuts sont sur les sites des associations sauf l'AIMS.

Remerciement aux membres du bureau, commissions, huissier et membres du Conseil pour ces « super » années de présidence. J'ai eu un réel plaisir à occuper cette fonction et je souhaite autant de satisfaction au nouveau Président. Je me réjouis de prendre mes nouvelles fonctions au 1er juillet.

### **8. Vœux et divers.**

- M. S. Berthoud : remercie la Municipalité pour les présentation avec le beamer.

- M. J.-L. Conod : concernant la gravière, les 4,6 millions de m<sup>3</sup> incluent-ils le foisonnement ?

- M. P.-D. Collomb : en fin de chaque année, c'est un drone qui photographie le site et qui donne les m<sup>3</sup>.

- M. J.-L. Conod : le foisonnement, c'est une fois la terre tassée, et Cand-Landi parlait de 6 millions de m<sup>3</sup>.

- M. P.-D. Collomb : c'est certainement lorsque le bulldozer a poussé et mis en place.

- M. J.-L. Conod : dans le décompte électrique, il y a le passage sous voies. Est-ce la commune qui paye l'électricité pour celui-ci ?

- M. F. Bovier : oui. Maintenant, il est éteint la nuit. Des travaux auront lieu pour une nouvelle rampe et à ce moment-là, on regardera pour changer l'éclairage.

- M. J.-L. Conod : il fait remarquer que l'ECA, durant ces dernières années a bien pris des dispositions pour dégoûter les jeunes et faire que les personnes arrêtent les pompiers.



## CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 5 JUIN 2024

---

- M. M. Jolliet : l'ECA s'est complètement retirée de la gestion au sein des communes et ce sont tous les SDIS locaux qui doivent gérer. Le matériel est fourni et ce sont les communes qui doivent fournir les hommes.
- M. S. Berthoud : il appuie ce que dit M. J.-L. Conod concernant la démotivation. Il fait part aussi de la gestion des horaires de formation.
- M. M. Jolliet : ils sont plus souples maintenant. Il donne l'exemple de M. J. Cripe. Les exercices sont maintenant plus intéressants qu'à l'époque. Celui qui n'est pas porteur de masque respiratoire, ne sera jamais appelé. Un incendie demande plus de rigueur, mais en cas d'inondations nous sommes utiles. À Vallorbe, les jeunes sapeurs-pompiers sont le 30 à 40 % de la relève.
- M. G. Favre : pour rappel, la journée portes ouvertes de l'AIVN aura lieu le 16 novembre.
- M. A. Carrard : qu'en est-il du nouveau collège et des frais de transport ?
- M. M. Jolliet : pour les transports, quel que soit l'emplacement du collège, le coût est inchangé. Une quatrième variante, validée par le Canton, est la création de deux collèges. Un collège à Croy et un collège à Vaulion (l'existant) Plus une grande salle de sport et agrandissement du réfectoire. Les petits iraient à Croy et les grands (jusqu'en 8<sup>ème</sup>) iraient à Vaulion. Cela s'est décidé il y a environ trois semaines. Donc sur le principe : Vallorbe, Ballaigues, Vaulion et Croy. L'investissement financier est nettement inférieur au projet initial. Les classes de Romainmôtier vont venir à Croy. L'UAPE de Romainmôtier va rester. Il manque de classes. À Vallorbe, dans le collège 1915, il y a possibilité d'aménager les combles pour créer des classes. A moyen à terme, il y aura à nouveau, pour Vallorbe, un investissement quasi identique à celui qui se fera ici.
- M. S. Berthoud : serait-il possible de faire déplacer les élèves de Vallorbe à Croy ?
- M. le Président : les 9, 10 et 11 doivent être sur le même site (obligation du système scolaire).
- M. J.-L. Conod : il a été prévu la possibilité d'agrandir les futurs bâtiments par-dessus.

Étant donné que personne n'a quitté la salle, l'appel d'entrée, complété par une personnes assermentée, fait office d'appel de sortie.

D'ici là et au nom du bureau, je vous souhaite un très bel été et vous remercie de votre attention.

### **Prochains Conseils :**

**Le mercredi 9 octobre 2024 – Le mercredi 11 décembre 2024 – Le mercredi 26 mars 2025**  
**Sous réserve de modification de date, de Conseil annulé ou extraordinaire.**

La séance est levée à 21h33

Yann Brechbühl  
Président

Francine Roth  
Secrétaire